

## **VIDA 13.0 PROJETS ACHEVÉS**

VIDA 13.0 récompense à travers cette catégorie les projets artistiques achevés apportant des approches novatrices à la recherche sur la vie artificielle. Il peut s'agir de projets basés sur des systèmes qui copient, imitent la notion de vie ou réfléchissent sur ce sujet par le biais des recherches et technologies actuelles. Ces systèmes peuvent être dotés de qualités d'organisation et d'autonomie, adoptant ainsi un comportement propre, réagissant face à l'environnement, dynamiques, capables d'évoluer, suscitant des interrogations sur les frontières entre vivant et non vivant, entre vie synthétique et vie organique.

Lors des éditions précédentes, ce sont des projets en rapport avec des entités robotiques, avatars électroniques, algorithmes chaotiques, *knowbots*, automates cellulaires, réseaux neuronaux, virus informatiques, écosystèmes virtuels, systèmes interactifs, architectures réactives, environnements immersifs, systèmes hybrides et semi vivants, systèmes de télé-immersion et réalité augmentée, entre autres, qui ont été récompensés. Les projets lauréats des éditions antérieures peuvent être consultés sur le site [www.fundacion.telefonica.com/vida](http://www.fundacion.telefonica.com/vida).

## **PRIX**

Un total de **40 000 euros** est destiné aux trois projets sélectionnés par le jury : **18 000 euros** pour le **premier prix (\*)**, **14 000 euros** pour le **deuxième prix** et **8 000 euros** pour le **troisième prix**. En outre, sept mentions d'honneur seront attribuées à des projets sélectionnés par le jury parmi les finalistes.

\* Les montants des prix seront soumis aux prélèvements prévus par la législation espagnole en vigueur au moment de leur versement, obligatoires conformément aux lois en vigueur en Espagne. Dans les cas où des accords ont été passés entre l'Espagne et les pays de résidence fiscale des lauréats, la retenue peut être évitée sur présentation de l'attestation correspondante.

Les projets récompensés seront par la suite exposés dans la Galerie VIDA, sur le site [www.fundacion.telefonica.com/arteytecnologia/certamen\\_vida/galeria\\_vida.htm](http://www.fundacion.telefonica.com/arteytecnologia/certamen_vida/galeria_vida.htm). Ils pourront également être présentés à l'occasion des expositions en rapport avec l'art et les nouvelles technologies organisées par la Fondation Telefónica ou auxquelles elle pourrait participer.

Chaque participant pourra présenter un seul projet, dont la réalisation devra être antérieure à septembre 2008. De cette condition dépend que VIDA puisse couvrir l'évolution, l'innovation et le développement de la discipline de vie artificielle.

Les artistes lauréats des éditions antérieures pourront se représenter au concours, ainsi que les projets déjà récompensés dans la catégorie « Aide à la production ».

## **INSCRIPTION**

Pour vous inscrire dans la catégorie « Projets Achevés », veuillez lire attentivement le **REGLEMENT DU CONCOURS** et remplissez le **FORMULAIRE D'INSCRIPTION**. Cette édition, un formulaire d'inscription en ligne est disponible sur le site web de Vida : [www.fundacion.telefonica.com/arteytecnologia/certamen\\_vida](http://www.fundacion.telefonica.com/arteytecnologia/certamen_vida)

Le projet devra inclure une documentation graphique qui pourra figurer en pièce jointe du formulaire en ligne :

- **VIDÉO** : une vidéo de qualité professionnelle avec une narration en espagnol ou en anglais décrivant le concept artistique et la réalisation technologique du projet présenté. La vidéo devra durer entre 5 et 10 minutes.

Un document contenant la transcription écrite de la narration de la vidéo devra y être joint.

- **IMAGES** : pour participer au concours, il faut envoyer au minimum 5 images **haute résolution** du projet.

Le contenu des documents audio-visuels, quant à la forme et au concept, est un facteur d'une influence déterminante sur la décision finale du jury. Il est donc recommandé que le matériel vidéographique présenté soit de la plus grande qualité possible.

### **DATES**

Délai de présentation des projets : du **19 juillet** au **7 novembre** 2010.

### **JURY**

Les projets déposés seront soumis à l'appréciation d'un jury international formé par **José-Carlos Mariátegui** (Pérou), **Mónica Bello Bugallo** (Espagne), **Nell Tenhaaf** (Canada) **Rodrigo Alonso** (Argentine), **Simon Penny** (États-Unis/Australie), **Zhang Ga** (États-Unis/Chine) et **Francisco Serrano** (Directeur Général de la Fondation Telefónica).

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Les candidats peuvent consulter les projets récompensés les années précédentes sur le site web de VIDA (ÉDITIONS PRÉCÉDENTES) pour déterminer si leur projet s'ajuste à la philosophie du concours.

En cas de doute, vous pouvez consulter la rubrique **QUESTIONS FRÉQUENTES**. Vous pouvez également envoyer un courriel à [vida@telefonica.es](mailto:vida@telefonica.es) ou nous téléphoner au **(0034) 91 584 23 00**.

### **DROITS**

Les participants cèdent aux organisateurs de VIDA 13.0, Fondation Telefónica, les droits d'utilisation des vidéos et autre matériel déposé aux fins suivantes :

- Faire la publicité du concours sur support imprimé, à la télévision, radio, ou sur Internet.
- Créer du matériel dont l'objectif est la diffusion du concours.
- Être présenté sur la page web officielle de VIDA et sur la page web de la Fondation Telefónica.

Les organisateurs du concours s'engagent à n'utiliser les projets présentés qu'aux fins indiquées plus haut. Tout usage commercial est interdit. Les auteurs dont les œuvres

sont susceptibles d'apparaître sur ce matériel devront être clairement identifiés dans le générique ou les mentions légales et en recevront une copie gratuite.

Les participants devront avoir obtenu tous les permis nécessaires en vue de l'utilisation du matériel de tierces personnes inclus dans leurs projets. Tous les droits artistiques et commerciaux reviennent exclusivement aux artistes.

Les données des participants seront enregistrées dans un fichier mailing propriété de la Fondation Telefónica et seront utilisées pour les informer de nos activités. Ils pourront exercer leur droit d'accès, rectification et annulation en en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : [vida@telefonica.es](mailto:vida@telefonica.es).

### **MENTIONS LÉGALES**

Le Concours International VIDA est possible grâce à la Fondation Telefónica.  
La Directrice Artistique de VIDA 13.0 est Mónica Bello Bugallo.  
Sur une idée originale de : Raphael Lozano-Hemmer et Susie Ramsay.  
Coordination VIDA 13.0 : Reyes Esparcia.